

SAINT-CYR-L'ÉCOLE

# Le projet de centre commercial, face à l'aérodrome, au point mort

**V**ictoire pour le Groupement des usagers de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole (Guas). Le tribunal administratif de Versailles vient en effet d'annuler la délibération modifiant le PLU (plan local d'urbanisme) votée en janvier 2010 par les élus. Un préalable à la poursuite du projet de création de la zone d'activités Santos-Dumont face à l'aérodrome. Un pôle économique à dominante commerciale de 250 emplois comprenant un équipement hôtelier et un restaurant, contesté par les 1 250 pilotes de l'aérodrome qui ont multiplié les procédures depuis 2003.

**« Cette décision est le résultat d'un manque de dialogue et de dossiers bâclés »**

SÉBASTIEN DURAND,  
PRÉSIDENT AVANÇONS ENSEMBLE

« Nous y sommes hostiles car nous pensons que cela est incompatible avec notre activité, c'est donc une bonne nouvelle pour nous », assène Rémi Sourisse, le secrétaire général du Guas. Et c'est l'emplacement même du projet qui fait débat. Les bâtiments et le parking de 500 places sont en effet implantés juste en face des deux pistes, soit exactement dans l'axe des atterrissages et des décollages. Plus de 70 000 mouvements d'avions et d'hélicoptères sont enregistrés chaque année sur l'aérodrome. « S'il y a un accident, qu'est-ce qu'on fera ? » Ce projet est un défi au bon sens et c'est exactement ce qu'ont dit les juges dans leurs attendus en



**SAINT-CYR-L'ÉCOLE, HIER.** Les usagers de l'aérodrome ont été entendus. Le projet de pôle commercial est, pour l'instant, à l'arrêt à la suite d'une décision du tribunal administratif. (L.P.)

évoquant « une erreur manifeste d'appréciation », poursuit Rémi Sourisse. Même son de cloche du côté de l'association citoyenne Avancons ensemble. « Nous ne nous réjouissons pas mais cette décision est le résultat d'un manque

de dialogue et de dossiers bâclés », estime Sébastien Durand, le président. Pas d'inquiétude cependant dans les rangs de la municipalité. « Nous prenons acte de la décision des juges que nous n'entendons pas contester. Ce n'est pas la ZAC en

elle-même qui est remise en cause, mais simplement un problème de retrait par rapport à la route. Nous ferons les aménagements qui sont prévus », indique l'entourage du maire.

FRANÇOIS-XAVIER CHAUVET